



Le 24 mars 2025

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 074-217400530-20250324-DEC2025_04-AU



DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Dépôt d'un dossier de demande de financement
auprès du Conseil Départemental 74
(CDAS *Bâtiments Publics - GTB*)

➔ **N°2025-04**

Le Maire de la COMMUNE DE CERVEN S,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020/16 du 25 mai 2020, relative aux délégués consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le besoin de financement lié à un projet **de rénovation de bâtiments publics : Mise en place de la Gestion Technique des Bâtiments**

CONSIDERANT qu'il est à la portée des communes de présenter un dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental 74 dans le cadre du CDAS (contrats départementaux d'avenir et de solidarité) ;

DECIDE

⇒ **DE DEMANDER** une aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2025,

⇒ **DE DEPOSER** à ce titre un dossier de subvention concernant :

-La rénovation des bâtiments publics : Mise en place de la Gestion Technique des Bâtiments.

- Estimation totale des travaux ----- 41 044.24 euros **Hors Taxes.**

⇒ **INDIQUE** qu'il sera à même de signer tous les documents administratifs et comptables liés à cette demande.

Fait à Cervens le 24 mars 2025

Le Maire **Gil THOMAS**

*Délibération Certifiée
exécutoire,*

Télétransmise

Le : 28/03/2024

Reçue en Préfecture

Le : 28/03/2024

*Mise en ligne sur le site de la
commune*

Le : 28/03/2024

Le Maire **Gil THOMAS**